


FORMATION
« ASSURER SA MISSION DE PERSONNE
DESIGNEE COMPÉTENTE EN SANTÉ-SÉCURITÉ
AU TRAVAIL ».



PROGRAMME DE FORMATION
**« Assurer sa mission de personne désignée compétente
en santé et sécurité au travail »**

Préambule :

Depuis le 1er juillet 2012 (loi n° 2011-867 du 20/07/2011 et décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012), l'employeur doit désigner un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise quel que soit l'effectif de celle-ci.

Public : *Personne désignée par l'employeur pour assurer sa mission de personne désignée compétente en Santé et Sécurité au Travail » .*

Pré requis : *Aucun prérequis n'est demandé pour l'entrée en formation. Cependant une connaissance de l'entreprise et de ses process est conseillée.*

Objectifs :

Cette formation vise à développer les compétences permettant d'assurer sa mission au sein de son entreprise, à l'issue de la formation le candidat sera :

- *Capable de conseiller l'employeur dans une démarche de prévention des risques*
- *Capable de proposer des mesures de prévention et de suivre la mise en œuvre du plan d'actions de prévention*
- *Capable d'articuler les actions décidées avec les intervenants internes et externes*

Validation :

La validation de la formation s'effectue à son issue. Si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves, L'organisme de formation le CIA référencé par la CARSAT Nord-Picardie délivrera les attestations de présence et d'évaluation des compétences pour la formation « Assurer sa mission de personne désignée compétente en Santé et Sécurité au Travail ».

Méthodes pédagogiques :

La formation est conforme au programme et au document de référence élaboré par la CARSAT Nord-Picardie Branche AT-MP /INRS.

Le stage se déroule en deux séquences discontinues. Il s'appuie sur des exposés, des travaux de groupes, des études de cas et un travail individuel d'inter séquence.

L'organisation pédagogique :

- *La durée du face à face pédagogique est de 21 h : 3 jours de face-à-face non consécutifs avec minimum 2 jours d'activités intersessions*
- *Les groupes de stagiaires réunissent 12 participants maximum.*

Dates des sessions de formation: Nous contacter

Prix : - *Coût 30€/H/Stagiaire soit 630€ au total pour 3 jours de formation (exonération de TVA)*

Se renseigner auprès de votre OPCA pour une prise en charge dans le cadre CPF et auprès de la CARSAT pour d'éventuelles aides financières.

Année 2016

Dates des sessions de formations 2016

Les dates sont disponibles sur www.cia-gafit.com

Il est possible de faire la formation sur votre site à partir de 4 personnes

Contacts :

- *Inscriptions, informations et aspects administratifs*

Mme Fanny DECLERCQ

Assistante formation

19, Rue des Ecoles 59051 Roubaix Cedex

Tél. : 03 20 76 93 01 - Fax : 03 20 76 93 10

Tel : 06 25 14 56 81

- *Aspects pédagogiques et contenus de la formation*

Mr Aziz ALAMI

Chargé de Formation

aziz.alami@cia-gafit.com

19, Rue des Ecoles – 59051 Roubaix Cedex

Tél. : 03 20 76 93 06 - Fax : 03 20 76 93 10

Tel : 06 03 61 17 85

Programme, Contenu et intentions pédagogiques :

Jour 1 : La démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite,



1. Introduction à la prévention
2. Fondamentaux en prévention des risques professionnels
3. L'organisation de la prévention des risques professionnels en France.
4. La personne désignée compétente en santé et sécurité
5. Les enjeux de la prévention
6. La réglementation en santé et sécurité au travail, les principes généraux de prévention ; la traçabilité documentaire associée ; les formations obligatoires
7. Politique de maîtrise des risques professionnels
Les 9 principes généraux de prévention, aspects réglementaires, Notions de (dangers,risques...),
Les principes fondamentaux EvRP, Les 3 valeurs essentielles, les 8 bonnes pratiques
8. L'intégration de la démarche prévention dans l'organisation de l'entreprise :
 - Les sources d'information internes et externes.
 - Les interlocuteurs internes et externes la démarche participative et pluridisciplinarité

Jour 2 : Mise en œuvre de L' EvRP et les conditions nécessaires à sa réussite(De sa mise en œuvre au plan d'actions)

1. Cadre juridique, Position de l'EvRP dans la politique de l'entreprise, dossier formalisant les résultats de l'EvRP
2. Méthodes d'analyse et d'évaluation
 - a) Les 5 principes à respecter
 - b) Principales étapes de la démarche de l'EvRP.
 - c) L'analyse des accidents du travail
3. L'examen des composantes du risque
4. Le document unique rédaction et actualisation
5. Comment réduire les risques ?
6. La prévention de risques spécifiques.

Jour 3 : Restitution et présentation du Travail d'intersession par le candidat

Le candidat doit Réaliser en travail intersession l'une des tâches suivantes :

-  Soit faire un état des lieux de son entreprise, ou analyser une situation de travail (Grille DIGEST, ITAMAMI, ISHIKAWA, QQQQCP...)
-  Soit analyser un accident de travail AT (arbre des causes, questionnaire Analyse AT...).

Dans la clé USB, se trouvent les outils qui permettent de réaliser le travail intersession :

Une restitution sur outil informatique serait la bienvenue !

A l'issue des 2 jours le candidat doit être capable :

- D'observer, d'analyser et d'évaluer une situation de travail à risque en lien avec le DU,
- D'appliquer une méthode pour résoudre une problématique santé sécurité, de construire un plan d'action